



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

COP28

DUBAÏ, ÉMIRATS
ARABES UNIS

30 nov. 2023

12 déc. 2023





EDITO

Emmanuel Macron

*Président de la République
française*

Sept ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, l'heure est au bilan. Le constat est implacable : nous ne sommes pas sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs de l'Accord de Paris. Au niveau mondial, les températures ont déjà augmenté de 1,2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. En France, elles dépassent déjà les +1,5 °C. À ce rythme, le monde pourrait atteindre la limite des 1,5 °C d'ici la fin de la décennie. L'Accord de Paris la prévoyait pour la fin du siècle.

Nous subissons déjà concrètement le changement climatique partout sur le globe. Nous vivons sous la menace chaque fois plus probable des conséquences catastrophiques dans des régions entières du globe. Pour notre planète, pour nous-mêmes, nous devons absolument retrouver une trajectoire compatible avec la limite des +1,5 °C.

La France entend porter ce message simple de sursaut.

Elle le fait comme Nation souveraine, engagée au respect de ses objectifs climatiques. Nous avons élaboré un plan – la planification écologique – et nous mettrons en œuvre, à travers la stratégie énergie-climat et la stratégie nationale bas carbone, cette ambition d'une écologie qui nous permette de conjuguer décarbonation et industrie, amélioration des modes de vie et renforcement de notre souveraineté. C'est par l'innovation, la science, l'efficacité productive que nous bâtirons une Nation plus prospère et plus durable. C'est la voie pour réduire, en 2030, nos émissions de plus de moitié et pour sortir des énergies fossiles en 2050 en atteignant la neutralité carbone.

La France agit en Europe et unit ses efforts à ceux de ses partenaires pour tenir notre objectif d'être le continent le plus vert du monde. Nous avons, en Européens, décidé et déjà lancé de vastes chantiers pour rénover et décarboner notre industrie, notre agriculture, nos modes de transport et de logement. En portant toujours une volonté de progrès, de solidarité et d'accompagnement de chacun. Sur ce chemin exigeant, à l'échelle du continent, nous atteindrons la neutralité carbone d'ici moins de trente ans.

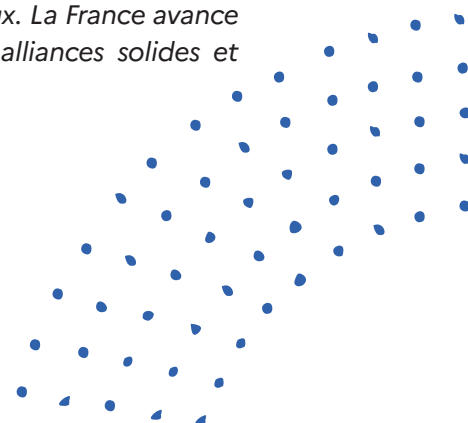
Mais le sursaut doit être mondial.

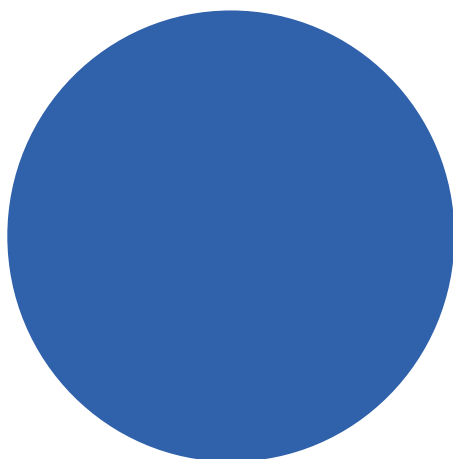
Il doit se concentrer sur les énergies fossiles et en particulier le charbon. Dubaï doit être le moment où nous prenons collectivement des engagements irréversibles et concrets sur le sujet. Cet effort de substitution et d'évitement a un coût. Dubaï doit donc, aussi, prolonger le sursaut de financement dessiné en juin à Paris.

Si la France fait en la matière toute sa part, 7,6 milliards d'euros consacrés à la solidarité internationale sur le climat, les financements publics sont aujourd'hui insuffisants. L'ensemble des acteurs financiers internationaux doivent converger et mettre les fonds disponibles au service de la transition écologique et énergétique. Avec le Pacte de Paris pour les peuples et la planète, établi en juin dernier, la France et ses partenaires se sont engagés sur des principes simples. Aucun État ne doit avoir à choisir entre son développement et la protection de la planète. Au contraire, les ressources financières publiques et privées, au sein d'une nouvelle architecture financière mondiale, doivent être employées à l'atteinte simultanée de ces deux objectifs. Nous mettrons en lumière, lors de cette COP, les premiers résultats significatifs de l'ambition du Pacte de Paris. Nous porterons aussi notre combat, indissociable du combat climatique, pour la protection de la biodiversité et la sauvegarde de nos océans et de nos forêts.

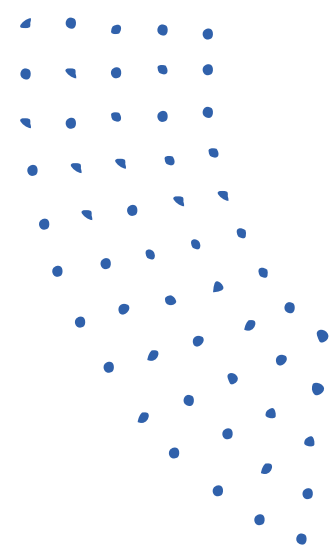
Dubaï est donc un rendez-vous majeur. Bilan de l'Accord de Paris, sortie des énergies fossiles, effort de solidarité internationale. Ce sursaut solidaire passe aussi par l'adoption de l'accord trouvé sur le fonds pertes et préjudices, qui vise à réparer les destructions massives liées aux événements climatiques extrêmes, en se concentrant sur les plus vulnérables et en élargissant la base des donateurs au-delà des seuls pays développés.

Dans un monde sans cesse plus fracturé, Dubaï doit être un sursaut de coopération et de consensus efficace sur nos défis globaux. Pour défendre les besoins universels des peuples, la liberté souveraine de chaque État et l'union solidaire autour de nos objectifs fondamentaux. La France avance et continue d'avancer sans relâche pour bâtir des alliances solides et graver des avancées irréversibles.





CONTEXTE ET ENJEUX DE LA COP28



CONTEXTE ET ENJEUX DE LA COP28

Présentation de la COP28

La 28^{ème} conférence des Parties (COP28)

Depuis 1995, ce sommet réunit chaque année les États signataires de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), soit 197 pays et l'Union européenne.

Cette année, la COP28 se tient du 30 novembre au 12 décembre 2023 à Dubaï, aux Émirats arabes unis, sous présidence émirienne. Un très grand nombre de chefs d'État et de gouvernement seront présents et jusqu'à 100 000 représentants de gouvernement, de collectivités et d'acteurs non étatiques (ONG, entreprises, etc.) sont attendus à ces deux semaines de négociations et d'événements parallèles.

Événement majeur du calendrier climatique international de 2023, cette conférence donnera lieu au premier bilan mondial de l'action climatique depuis l'Accord de Paris, conclu lors de la COP21 en 2015. Les pays devront se mettre d'accord sur les conclusions à tirer de ce bilan mondial. Premièrement, cela implique de constater l'écart significatif des actions par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris : limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, s'adapter au changement climatique et réorienter la finance mondiale pour qu'elle contribue à la lutte contre le changement climatique. Deuxièmement, des recommandations seront proposées sur les suites à donner en ce qui concerne l'ambition mondiale pour repositionner la communauté internationale sur la bonne trajectoire en vue d'atteindre ces objectifs. La question de la sortie à terme des énergies fossiles sera, dans ce cadre, centrale.

Cette COP28 sera également attendue par les pays en développement sur les questions d'adaptation et de finance, en particulier sur le fonds pertes et préjudices qui constitue l'une des avancées notables de la COP27, devant désormais être opérationnalisée.

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA COP28

Les principaux enjeux de la COP28

La COP28 (30 novembre – 12 décembre 2023) sera sans doute la COP la plus fréquentée de l'histoire. Alors que l'urgence climatique commande que nous accélérions l'ambition durant cette décennie critique, cette COP, qui tirera le premier bilan mondial de l'Accord de Paris, est très attendue. Elle sera donc importante pour forger un consensus, que ce soit sur les conséquences à tirer du bilan mondial, la sortie des énergies fossiles, l'objectif mondial d'adaptation, la création du fonds de réponse aux pertes et préjudices ou les financements climat à destination des pays en développement.

LE DERNIER RAPPORT DU GIEC*

Le dernier rapport de synthèse du GIEC, qui conclut le 6e rapport d'évaluation du GIEC, publié le 20 mars 2023, a rappelé la nécessité d'agir urgemment et résolulement pour atteindre l'objectif de limitation de la hausse de la température à 1,5 °C et réduire au maximum les conséquences déjà catastrophiques des changements climatiques. L'année 2023 aura été marquée par des records de température mondiale, aux plus hauts niveaux enregistrés depuis potentiellement 125 000 ans. L'été 2023 a ainsi été caractérisé par des anomalies records de température mondiale, y compris pour les océans, et des feux de forêts sans précédent.

*Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

CETTE COP28 DOIT RÉPONDRE À CINQ GRANDS ENJEUX :

1. LE PREMIER BILAN MONDIAL

tirer les enseignements des résultats atteints depuis l'Accord de Paris de 2015 pour fixer un nouveau cap dans l'action climatique des pays et corriger notre trajectoire vers les objectifs de long-terme fixés lors de la COP21, en particulier rendre possible la limitation de la hausse de température à 1,5 °C.

2. L'AMBITION EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

accélérer la sortie des énergies fossiles (au premier titre desquels le charbon) et lier celle-ci à des objectifs mondiaux de déploiement d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, ainsi que la promotion de toutes les énergies non fossiles comme solutions à la crise climatique afin de réaliser un véritable tournant dans la décarbonation de nos économies. La France sera sortie du charbon avant 2030, grâce à la conversion de ses deux dernières centrales à des solutions décarbonées.

3. LES PERTES ET PRÉJUDICES

concrétiser l'accord obtenu à la COP27 de mettre en place de nouveaux arrangements financiers et un fonds pour les pertes et préjudices. Pour la France, ce sujet est légitime et doit faire l'objet de solutions structurelles parmi lesquelles, au-delà de la création d'un nouveau fonds, l'adoption de clauses de résilience climatique dans les prêts, l'allocation de droits de tirage spéciaux, le partenariat avec les assurances privées, etc.

4. L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

définir des actions robustes et rapides pour réduire la vulnérabilité et répondre aux besoins d'adaptation face aux effets du changement climatique dont la multiplication des aléas climatiques extrêmes.

5. LA FINANCE CLIMAT

mobiliser plus de financements dans le cadre de la solidarité climatique avec les pays en développement (pour laquelle la France a contribué à hauteur de 7,6 milliards d'euros en 2022, c'est-à-dire plus que sa juste part) et transformer le paradigme de la finance pour aligner tous les flux financiers avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation, à commencer par l'élimination des subventions aux énergies fossiles.

LA FRANCE MOBILISÉE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la France agit au niveau international en portant des ambitions fortes lors des COP ou encore en organisant des sommets internationaux afin de contribuer à amplifier la coopération internationale en faveur de la transition écologique. Au niveau national, le Président de la République a engagé la planification écologique, avec des objectifs chiffrés, secteur par secteur, pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

LA FRANCE MOBILISÉE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

L'engagement international de la France pour accélérer la lutte contre le changement climatique

Lors de la COP28, la France sera tout particulièrement mobilisée pour travailler avec la communauté internationale sur les questions suivantes dans le cadre des interventions de nos autorités politiques.

- 1. La sortie des énergies fossiles**, qui doit désormais faire l'objet d'un travail de planification de la part des États les plus avancés et les plus émetteurs.
- 2. La sortie du charbon** : le charbon est la première source d'émissions de CO2. La France sera engagée cette année à promouvoir avec ses partenaires internationaux la sortie du charbon et la transition vers des énergies décarbonées avec notamment l'arrêt immédiat des nouveaux projets de centrales à charbon, la mise en place d'un standard d'exclusion du financement des projets de charbon pour les institutions financières privées et les assurances, qui restent un vecteur important de financement de ces projets, et le lancement de travaux en vue d'assurer la transition juste et rapide des centrales existantes.
- 3. La décarbonation du secteur du transport maritime** : le secteur de transport maritime représente aujourd'hui 3% des émissions de gaz à effet de serre. La France a initié les travaux lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial en créant une coalition de 22 pays qui soutiennent l'avancée d'une taxation du carbone maritime. Ce travail devra être poursuivi d'ici à la conférence des Nations unies sur l'océan à Nice, dans le cadre de l'accord obtenu au sein de l'Organisation maritime internationale sur la trajectoire de décarbonation du secteur. Le secteur maritime français est lui engagé dans une feuille de route ambitieuse, visant la neutralité carbone en 2050.
- 4. La solidarité** face au changement climatique : dans le cadre du Pacte de Paris pour les peuples et la planète de juin 2023, la France a lancé un travail de mobilisation internationale pour rendre possible un choc financier à destination des pays les plus vulnérables, qui ne doivent pas avoir à choisir entre la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la pauvreté.
- 5. La protection des puits de carbone naturels**, qui sont la meilleure technologie dont nous disposons pour séquestrer le carbone et nous aider à atteindre la neutralité carbone en 2050 : la France défend à ce sujet une ambition majeure à la fois pour la protection des forêts et celle des océans.
- 6. La réduction accélérée des émissions de méthane** : le méthane est un puissant gaz à effet de serre qui contribue à la hausse rapide de la température mondiale. Accélérer la réduction de nos émissions de méthane est donc un des leviers à renforcer immédiatement pour éviter de futures catastrophes.

SOMMET POUR UN NOUVEAU PACTE FINANCIER MONDIAL ET LE PACTE DE PARIS POUR LES PEUPLES ET LA PLANÈTE :

Annoncé lors la COP27, à l'initiative du Président de la République et de la Première ministre de la Barbade, Mia Mottley, le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial s'est tenu les 22 et 23 juin 2023, à Paris. Il a réuni des représentants de plus de 100 pays, dont 40 chefs d'État et de gouvernement, l'ensemble des institutions financières internationales et régionales, les grandes organisations internationales et de nombreux représentants du secteur privé et de la société civile des cinq continents. Ce sommet visait à poser les bases d'un système financier international renouvelé pour relever les défis communs du 21e siècle : la lutte contre les inégalités, le changement climatique et la protection de la biodiversité.

Les discussions ont porté sur la nécessaire concrétisation des engagements pris en matière de solidarité internationale, sur les moyens de mobiliser davantage de ressources concessionnelles publiques et de les

utiliser de manière plus efficace et sur le rôle indispensable que doivent jouer les acteurs privés.

Sur la base de ces échanges, a été établi le Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P), déjà formellement soutenu par 42 États, qui établit une feuille de route et nos objectifs communs en vue des prochaines échéances multilatérales, comme la COP28, où des décisions ambitieuses devraient être prises pour préserver notre capacité collective à faire face aux grands défis d'aujourd'hui. Les travaux du Pacte, aujourd'hui portés par l'OCDE et incarnés par son envoyé spécial, Macky Sall, ont vocation à se poursuivre, notamment en lien étroit avec les présidences du G20, jusqu'à l'atteinte de ses objectifs qui, une fois mise en œuvre une première série de mesures visant à déployer rapidement plus de moyens, passeront aussi par une réforme en profondeur de la gouvernance des institutions de Bretton Woods.

LES ONE PLANET SUMMITS

Lancée par le Président de la République, Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, et Jim Kim, président du groupe Banque mondiale, la plateforme multiacteurs One Planet Summit a pour ambition de proposer un cadre nouveau, pragmatique et efficace pour contribuer à amplifier et à renouveler la coopération internationale en faveur de la transition écologique. Afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, cette initiative ambitionne de prendre davantage de décisions concrètes et de soutenir la mobilisation conjointe de tous les acteurs de la vie publique et du monde économique.

Lors du premier One Planet Summit qui s'est tenu le 12 décembre 2017 à Paris, 12 engagements ont été pris afin d'agir davantage pour le climat. Cet événement a initié la méthode One Planet, qui s'est approfondie lors des sommets suivants. Depuis cette première édition, six autres One Planet Summit se sont tenus avec une thématique spécifique mise à l'agenda pour chacun d'entre eux : le climat, l'environnement, la transition énergétique, les océans, les forêts et les glaciers et les pôles.

LE ONE PLANET – POLAR SUMMIT

Consacrée aux glaciers et aux pôles, la dernière édition One Planet Summit s'est tenue en novembre 2023. Les glaciers et les pôles jouent un rôle central dans la régulation du climat et la préservation de la biodiversité. Ils sont en même temps acteurs et premières victimes du changement climatique. Ce premier sommet international dédié à ces espaces visait à une prise en compte du sujet par les dirigeants mondiaux à la hauteur des enjeux pour, d'une part, atténuer les effets irréversibles des activités humaines sur la cryosphère et, d'autre part, permettre aux écosystèmes et populations de s'adapter aux conséquences de la fonte des glaciers et de la banquise.

climatiques. La France s'intègre pleinement dans l'ambition européenne de mettre fin aux fuites de méthane en pénalisant les importations d'énergies très émettrices en méthane sur le marché européen.

7. Le rôle de l'énergie nucléaire comme énergie 100% décarbonée contribuant au mix énergétique de demain, compatible avec un monde limitant la hausse de la température mondiale à 1,5 °C.

LA FRANCE MOBILISÉE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Une action déterminante de la France à l'échelle européenne

À l'initiative de la France qui a été parmi les tous premiers pays européens à adopter un objectif de neutralité carbone, l'Union européenne montre la voie pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en réhaussant ses objectifs de réduction des émissions et en se dotant des instruments pour y parvenir. Les États membres se sont unanimement engagés à réduire leurs émissions nettes de 55% d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Pour ce faire, la Présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022 a permis de trouver des accords sur une série de textes cruciaux :

- adoption d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour répondre à la concurrence des pays dont les réglementations environnementales et climatiques sont moins exigeantes que les nôtres. En instaurant sur les importations dans l'UE un prix du carbone identique à celui sur les productions européennes, elle contribuera à la décarbonation de nos économies tout en incitant les pays tiers à s'engager à leur tour dans la transition écologique ;
- renforcement du marché européen du carbone, étendu à des secteurs qui n'étaient jusque-là pas concernés, comme le secteur maritime et l'aérien ;
- fin des ventes de véhicules thermiques neufs à essence ou diesel en Europe dès 2035 ;
- accompagnement social de la transition avec un fonds de 59 milliards d'euros ;
- mise en place d'un rapportage exigeant et standardisé des impacts sociaux et environnementaux des entreprises européennes qui encouragera ces dernières à développer une démarche responsable et apportera au marché

les données dont il a besoin pour financer la transition écologique ;

- accord des États membres pour une législation contre la déforestation importée, qui permettra d'empêcher que des produits provoquant la déforestation ou une dégradation des forêts n'entrent sur le marché européen. Ainsi, nous veillerons à ce que les produits que nous consommons tous les jours comme le café, le chocolat ou encore la viande ne détruisent pas les grandes forêts tropicales de notre planète.

L'Union européenne montre également l'exemple sur la nécessaire mise en cohérence des politiques commerciales au vu de l'enjeu écologique. Sur impulsion française, la Commission européenne, qui est l'institution chargée des négociations commerciales, s'est engagée à faire du respect de l'Accord de Paris un élément contraignant des futurs accords commerciaux. Ceux-ci comporteront aussi davantage de réciprocité des normes environnementales pour que les produits importés respectent nos exigences écologiques. Pour la première fois, l'Accord de Paris est pleinement intégré à l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande : si un pays ne respecte pas ses engagements pour le climat, des sanctions pourront être mise en œuvre sur le plan commercial.

Enfin, la France a porté au niveau européen la nécessaire réforme du marché de l'électricité visant à décorréliser les prix de l'électricité de ceux du gaz afin de tenir compte des coûts de production réels et des mix énergétiques de chaque État membre. Cette réforme en cours de finalisation permettra à l'Union européenne de renforcer sa souveraineté et son indépendance énergétique et de proposer aux entreprises et aux ménages des prix plus compétitifs et plus justes.

La mobilisation de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre grâce à la planification écologique

Le président de la République a détaillé, le 25 septembre 2023, la planification écologique qui permettra à la France de réduire de 55% ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Ce plan propose à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable.

La planification écologique s'organise autour de six axes qui concernent concrètement toutes les dimensions de nos vies.

« MIEUX SE DÉPLACER »

Le verdissement de nos moyens de transports s'accélère en France. L'investissement dans le train se poursuit avec le lancement de projets de RER métropolitains dans 13 métropoles françaises, la réouverture de lignes dans nos campagnes et zones périurbaines ainsi que la mise en service de trains de nuit. En plus de cela, l'ouverture dès 2024 du guichet pour l'offre de leasing social à 100 euros permettra, avec le bonus écologique ou encore la prime à la conversion, aux ménages aux revenus les plus modestes d'acheter une voiture électrique. D'ici 2035, 100% des véhicules neufs mis en vente en France seront zéro émission et nous produirons en France 2 millions de véhicules électriques. La mise en place du plan vélo a également déjà permis de doubler le nombre de pistes cyclables dans notre pays.

« MIEUX SE LOGER »

La rénovation thermique des bâtiments privés et publics continue de s'accélérer, avec 600 000 logements rénovés en 2022 grâce à MaPrimeRenov. Ont également été mis en place un diagnostic énergétique obligatoire pour les bailleurs, une aide au changement des chaudières et une interdiction d'installation de chaudières au fioul depuis 2022. Ainsi, en 2030, au moins 1 logement sur 3 en France aura été rénové, isolé, ou équipé en énergie renouvelable. La France vise également la production d'un million de pompes à chaleur d'ici à 2027, permettant de remplacer les chaudières à gaz et au fioul. Un service public de la rénovation énergétique de l'habitat, France Rénov', a par ailleurs été créé pour accompagner la transformation de notre habitat.

« MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES »

30% du territoire marin et terrestre français est désormais placé en aire protégée. Des actions ciblées sont également mises en place dans le cadre de la planification écologique pour protéger :

- nos forêts : **le Président de la République a fixé l'objectif de replanter un milliard d'arbres d'ici 2030.** Aujourd'hui, c'est plus de 70 millions d'arbres qui ont été plantés dans nos forêts, nos villes et nos campagnes grâce au Fonds vert et à la planification écologique de la forêt et à nos agriculteurs qui se sont fixé l'objectif, dans le cadre du plan haies, de planter 50 000 km de haies d'ici 2030 permettant ainsi de planter 1 à 2 millions d'arbres. Le programme 1 jeune, 1 arbre, qui permettra à chaque collégien qui le souhaite de participer à un projet de replantation dès la rentrée 2024, permettra aussi d'atteindre cet objectif. Des fonds sont également dédiés à l'adaptation de nos forêts au changement climatique : un budget 225 M€/an à partir de 2024 pour le renouvellement forestier et un fonds de recherche de 50 M€ dans le cadre de France 2030 pour adapter nos forêts aux chocs climatiques. La loi climat et résilience qui oblige les compagnies aériennes à compenser les vols intérieurs a également permis de planter environ **2 millions d'arbres** ;

- nos océans : une dynamique ambitieuse a été lancée à Brest lors du One Ocean Summit par le Président de la République avec les engagements de nombreux acteurs pour protéger la biodiversité et les ressources des océans, lutter contre la pêche illicite, préserver et restaurer les écosystèmes marins et côtiers qui stockent et absorbent le carbone (prés salés, prairies sous-marines ou mangroves) et verdir le transport maritime. En outre, la France coorganiserait avec le Costa-Rica la prochaine conférence des Nations unies sur les océans en juin 2025 à Nice.

« MIEUX PRODUIRE »

Afin de reprendre en main notre avenir énergétique et renforcer notre sécurité d’approvisionnement et notre souveraineté, le Président de la République avait annoncé en février 2021 trois grands chantiers lors de son discours de Belfort :

- la consolidation de la filière nucléaire française : la construction de six nouveaux réacteurs de type EPR2 est déjà en route avec l’objectif des premières mises en service d’ici 2035 au plus tard ;
- le développement des énergies renouvelables et de l’hydrogène avec la conversion en centrales biomasses des deux dernières centrales à charbon fonctionnant encore en France, fixant ainsi un objectif de sortie totale du charbon d’ici à 2027. Le Président de la République a également inauguré à Saint-Nazaire le premier parc éolien en mer qui est déjà en fonctionnement. Quarante autres parcs devront voir le jour d’ici à 2050 pour que l’éolien en mer devienne la première source d’énergie renouvelable dans notre pays ;
- la diminution de notre consommation énergétique : ces 12 derniers mois, la France est parvenue à réduire de 12% sa consommation combinée de gaz et d’électricité grâce à la mobilisation de tous les acteurs.

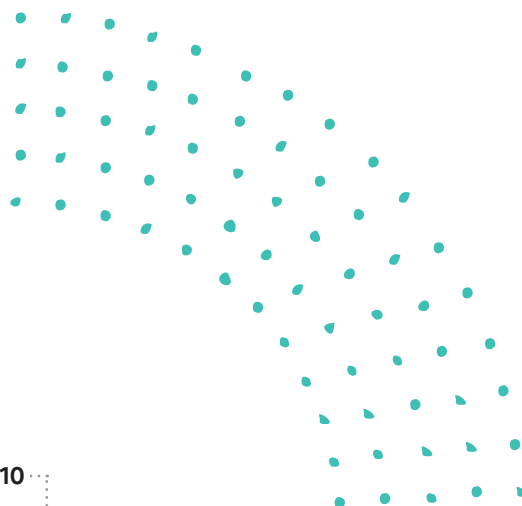
« MIEUX SE NOURRIR »

La France souhaite que 10% de la surface agricole passe en agriculture biologique. Elle, a pour ce faire, lancé un plan de soutien au secteur de l’agriculture biologique de 60 millions d’euros.

« MIEUX CONSOMMER »

Pour favoriser l’économie circulaire et éviter le gaspillage, de nombreuses dispositions ont été prises. Depuis 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire (AGEC) précise la définition du gaspillage alimentaire et fixe des objectifs de réduction. Elle étend l’obligation de diagnostic anti-gaspillage aux industries agroalimentaires, introduit un label national anti-gaspillage alimentaire ainsi que des procédures de suivi et de contrôle de la qualité du don. La lutte contre la pollution plastique s’est aussi accélérée grâce à cette même loi, qui a considérablement stimulé l’innovation en matière de recyclage, et contribué à faire évoluer nos modes de consommation. La France soutient en effet l’objectif zéro emballage plastique inutile d’ici 2025. Un bonus réparation pour les appareils électriques ou électroniques du quotidien a également été mis en place.

De plus, la programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE), outil de pilotage de la transition énergétique, et la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), feuille de route française pour lutter contre le changement climatique, participent également de l’action de la France pour atteindre les engagements de l’Accord de Paris.



QUELLES AVANCÉES DEPUIS L'ACCORD DE PARIS ?

Depuis 2017, la France baisse deux fois plus vite ses émissions de gaz à effet de serre. En effet, entre 2017 et 2022, ses émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 12%, soit une réduction de 2% par an. Par rapport à l'effort total depuis 1990, la moitié du chemin a été réalisée et l'autre moitié reste à faire pour atteindre la réduction de 55% des émissions de CO2 en 2030. Cette baisse se confirme d'ailleurs au premier semestre 2023 avec une baisse de 4,3% des émissions de CO2.

QUELLE AVANCÉES DEPUIS L'ACCORD DE PARIS ?

Retour sur la COP27

La 27^e Conférence des Parties (COP27), à Charm el-Cheikh en Égypte en novembre 2022, a permis de faire le lien entre la COP26 de Glasgow, au Royaume-Uni, qui a finalisé les règles d'application de l'Accord de Paris, et la COP28. La COP27 a réuni plus de 110 dirigeants mondiaux et 30 000 représentants de gouvernement, collectivités et d'acteurs non étatiques.

Si l'accord de la COP27 n'a pas été à la hauteur des ambitions que portaient la France et l'Union européenne, il a toutefois préservé l'essentiel : il a rappelé l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et a appelé l'ensemble des pays à des efforts supplémentaires dès 2023. Réaffirmer cet objectif était essentiel, dans un contexte mondial de crise climatique et énergétique.

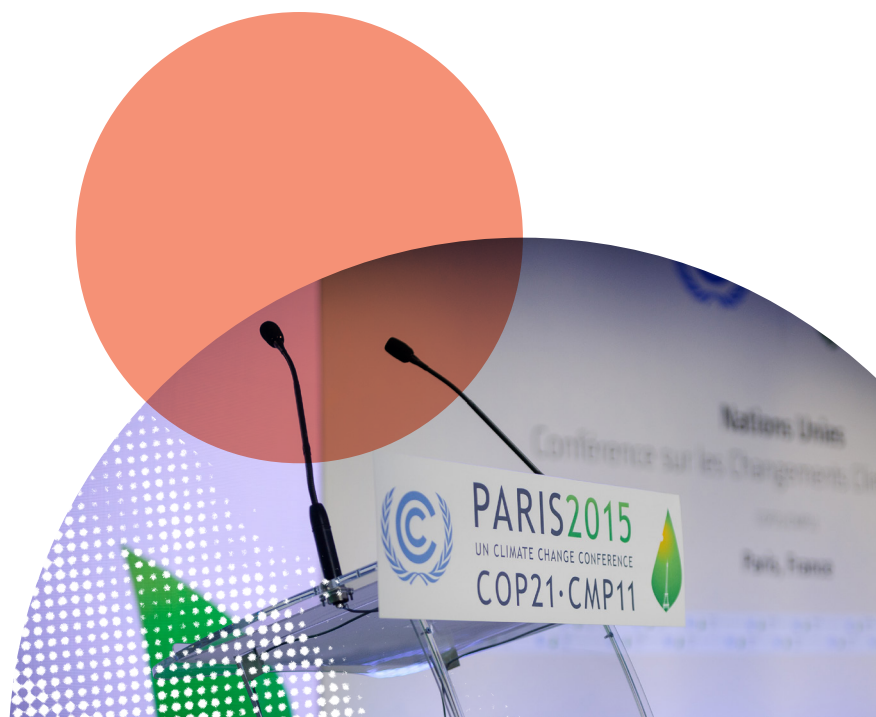
La France et l'Union européenne ont porté une position constructive durant des négociations difficiles lors de la COP27 qui ont permis d'enregistrer plusieurs avancées majeures.

- **La création de nouveaux arrangements financiers pour répondre aux pertes et préjudices**, qui comprennent non seulement le fonds, mais aussi une mosaïque de solutions concrètes qui ont vocation à répondre aux besoins des pays les plus vulnérables affectés par des événements climatiques. L'accord prévoit ainsi la mobilisation de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ainsi que des banques de développement. Il recommande la mise en œuvre de financements innovants auxquels tous les pays peuvent contribuer.

L'ACCORD DE PARIS :

L'Accord de Paris a été adopté le 12 décembre 2015, lors de la COP21, après de longues années de négociations. Il porte un but collectif ambitieux : celui de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2 °C et de s'efforcer de la limiter à 1,5 °C. Il vise aussi à accroître les capacités d'adaptation au changement climatique et à rendre les flux financiers compatibles avec ces objectifs. C'est un accord dynamique, qui organise le rehaussement progressif des engagements des pays tous les 5 ans. C'est aussi un accord juste et solidaire qui prévoit un soutien aux pays en développement pour les aider à mettre en œuvre leurs engagements. Depuis la COP26 à Glasgow en novembre 2021, l'intégralité de ses règles d'application est désormais opérationnelle.

Par ailleurs, les États membres de l'ONU ont adopté, en 2015, le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Ce plan d'action fixe 17 objectifs de développement durable afin d'établir une feuille de route détaillée et universelle et assurer une transition écologique et solidaire de notre monde à l'horizon 2030.



- Plusieurs pays, dont la France, ont annoncé **une contribution financière supplémentaire au fonds d'adaptation**. La France versera 10 millions d'euros supplémentaires pour 2022-2023. Les financements français sur l'adaptation représentent 2,2 milliards d'euros en 2021, soit 10% des financements mondiaux.
- Les Parties ont établi **un programme de travail sur l'atténuation** pour maintenir atteignable l'objectif de 1,5 °C de réchauffement climatique. Mandatée par la COP26, cette série de dialogues ouverts aux Parties et aux acteurs non étatiques vise à rehausser l'ambition et la mise en œuvre. Ce format permet aux experts d'échanger sur des questions transversales fondées sur les travaux du GIEC.

De plus, la France s'est également engagée dans plusieurs coalitions pour accélérer la lutte contre le changement climatique.

- La France a promu **l'interdiction de toute exploitation des grands fonds marins** et a annoncé qu'elle entendait porter cette position dans les enceintes internationales.
- La France et le Maroc ont lancé, lors de la COP27, un appel à la création d'un « **Buildings Breakthrough** ». Plus de 30 pays ont exprimé leur intérêt pour cette coopération intergouvernementale renforcée, qui fixe l'objectif de zéro émission d'ici 2030 pour le secteur du bâtiment (37% des émissions mondiales de gaz à effet de serre). Cette initiative complète celle du « **Breakthrough Agenda** » lancée lors de la COP26 à Glasgow, par le Royaume-Uni et soutenue par la France, visant à décarboner les principaux secteurs émetteurs (acier, électricité, hydrogène, transport routier et agriculture), mais où le secteur du bâtiment ne figurait pas en dépit de l'importance de ses émissions.
- Le président de la République et des dirigeants internationaux ont annoncé leur volonté de travailler ensemble à la constitution de **Partenariats pour la conservation positive** (« Positive Conservation Partnerships » – PCP) pour protéger les **réserves vitales de carbone et de biodiversité**. Ces espaces, comme les forêts anciennes, les tourbières ou les mangroves, sont à la fois des stocks naturels de carbone et des espaces riches en biodiversité. Cette ambition s'est concrétisée

lors du One Forest Summit organisé à Libreville, au Gabon, en 2023, lors duquel la France, Conservation International et la fondation Walton ont annoncé la création d'un premier investissement de 100 millions d'euros pour les contrats PCP.

LA PROGRAMMATION DU PAVILLON FRANCE À DUBAÏ

La délégation française sera présente pendant les deux semaines de la COP28 à Dubaï. En plus de participer aux négociations climatiques, elle animera un Pavillon France tout au long de l'événement international, du 30 novembre au 12 décembre 2023.

Ce Pavillon France sera un lieu de rencontres et d'échanges sur les grands enjeux du climat auxquels participeront les parties prenantes institutionnelles, privées ou encore associatives. Cet espace proposera ainsi de nombreux événements : des sessions thématiques, la présentation de politiques publiques et des rendez-vous presse. La programmation sur le Pavillon France est liée aux journées thématiques prévues lors de la COP28, à l'instar de la journée Énergie, l'industrie transition juste, le mardi 5 décembre, ou la journée Nature, terres, océans, le samedi 9 décembre.